



Les Martres de Veyre
notre thème est :

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_07-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/04/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT – Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Frédéric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE – David PERREIRA--- Sébastien BERNARD - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR : - Éric CANDIOLO (Procuration à Martine BOUCHUT) - Catherine LOPEZ (Procuration à Laurence DELAVET).

ABSENTS : - Stéphanie DUBIEN- Jocelyne MOGENROS- Evelyne KERJOLIS-CAUVIN- Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET- Kévin TREMOUILLE.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

n° 2023-04-07

CM du 26.04.2023

Objet : nouveau tarif pour l'ALSH à la rentrée scolaire 2023/2024

Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2021 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire applicables au 01 septembre 2021,

Compte tenu des prévisions d'une inflation fin 2022 à plus de 6 %, il est proposé d'appliquer une hausse de 1.5 % aux tarifs de la garderie, et d'adopter la nouvelle grille tarifaire ainsi définie :

Proposition de tarifs à compter du 1/09/2021				Tarif de l'unité de garderie (matin ou soir) / enfant			Proposition de tarifs à compter du 01/09/2023				Tarif de l'unité de garderie (matin ou soir) / enfant		
CS - Coefficient social			Tranches	tarifs	tarif (3e eft)	CS - Coefficient social			Tranches	tarifs	tarif (3e eft)		
inférieur	à	263,01 €	1	0,70 €	0,35 €	Inférieur	à	266,96 €	1	0,71 €	0,36 €		
263,01 €	à	526,02 €	2	0,90 €	0,45 €	266,96 €	à	533,91 €	2	0,91 €	0,46 €		
526,02 €	à	789,02 €	3	1,10 €	0,55 €	533,92 €	à	800,86 €	3	1,12 €	0,56 €		
789,02 €	à	999,43 €	4	1,30 €	0,65 €	800,87 €	à	1 014,42 €	4	1,32 €	0,66 €		
999,43 €	à	1 209,83 €	5	1,50 €	0,75 €	1 014,43 €	à	1 227,98 €	5	1,52 €	0,76 €		
1 209,83 €	à	1 420,24 €	6	1,70 €	0,85 €	1 227,99 €	à	1 441,54 €	6	1,73 €	0,86 €		
1 420,24 €	à	1 683,25 €	7	1,90 €	0,95 €	1 441,55 €	à	1 708,50 €	7	1,93 €	0,96 €		
1 683,25 €	à	1 946,26 €	8	2,10 €	1,05 €	1 708,51 €	à	1 975,45 €	8	2,13 €	1,07 €		
1 946,26 €	à	2 209,27 €	9	2,30 €	1,15 €	1 975,46 €	à	2 242,41 €	9	2,33 €	1,17 €		
plus	de	2 209,27 €	10	2,40 €	1,20 €	plus	de	2 242,41 €	10	2,44 €	1,22 €		
ou absence d'avis d'imposition						ou absence d'avis d'imposition							

CS: Coefficient social mis en place pour le restaurant scolaire

CS = (RI*(n-1)/Nb parts)/12

*RI= Revenu imposable majoré (ou réduit) des pensions alimentaires reçues ou versées

Nb parts= nombre de parts composant la famille

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs dans les conditions décrites ci-dessus ;
- **DIT** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires en particulier d'afficher cette modification en mairie et à l'ALSH

Envoyé en préfecture le 27/04/2023
Reçu en préfecture le 27/04/2023
Publié le
ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_07-DE

Pour :	20
Contre :	1 (Lucie DEQUESNES)
Abstention :	

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 27 avril 2023

Le maire,
Pascal PIGOT

